

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffpjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 9 et 10 février 2019

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 9 février de 14h30 à 18h30 et le samedi 10 de 8H30 à 17H00)

Etaient présents : MM. CANTARELLI, CHEVALIER, DESMULIE, FUENTES, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL, Mme TROUBAT, M. VAISSIERE et Mmes VEROLA et VIGUIE.

Etaient excusés : Mmes BAJOLLET, PAUGAM et NOEL
Excusé Samedi / Dimanche : IANNARELLI Jean-Pierre

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif & Financier
M. PERONNET, Directeur Technique National

I. OUVERTURE :

Le Président Joseph CANTARELLI adresse ses remerciements au Comité Directeur et aux congressistes pour la confiance lui accordée au Congrès de TROYES (10). Nous souhaitons la bienvenue au jeune élu Loïc FUENTES, et nous adressons nos vives félicitations à Jean-Claude DESMULIE pour l'obtention de la Médaille d'Or Jeunesse et des Sports, qui à sa demande, lui sera remise au Congrès du Touquet (62).

Les commissions sont priées, au vu de leur nombre et fréquences de réunions nécessaires, de faire une synthèse de leurs travaux en insistant bien sur leurs propositions qui nécessitent un vote du Comité Directeur.

Par ailleurs, nous ne revenons pas individuellement sur une décision de Comité Directeur qui elle seule s'applique. Pour exemple, les décisions relatives aux CD2I dans le cadre de la professionnalisation ou autres. Nous avons une structure qui a travaillé sur le sujet et fait les entretiens informatifs et explicatifs en entretiens individuels avec tous les concernés. Puis à leur demande nous avons rencontré tous les cadres techniques passant en CD2I et les anciens vacataires ne bénéficiant pas de contrat de travail. Nous ferons un bilan à mi année et corrigerons/ adapterons ce qui doit l'être puis au fur et à mesure s'appliqueront les évolutions de carrière comme normal.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le compte - rendu du Comité Directeur du 10 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

III. ORGANIGRAMME FFPJP :

L'organigramme et la composition des commissions avec leurs responsables ont été mis à jour suivant les demandes de chacun. Il reste à faire le complément avec les candidatures des Présidents de Régions (voir sous Conseil National).

Vu le vote du Congrès de TROYES, s'ajoute à l'organigramme le Comité de Pilotage du Centre National FFPJP « Michel DESBOIS ».

IV. SITUATION FINANCIERE :

Les comptes de notre fédération à la date du 7 février 2019 sont conformes au budget 2019 au niveau des différentes commissions et des comptes de la FFPJP.

- Les dépenses du Congrès 2019 de TROYES sont estimées à 27 759.32 € à ce jour sous réserve des notes de frais à recevoir.

Nous avons versé 10 000 € de la subvention au CD 10 dans l'attente du règlement du solde. Le Comité Directeur décide à l'unanimité de solder l'aide financière par un virement de 20 000 € au Comité de l'Aube de Francis CHEVALLOT.

- En dépenses, la Commission d'Arbitrage a déjà bien travaillé avec le rassemblement du pool d'arbitrage à MOULINS en décembre 2018, tout s'est bien passé et le budget a été respecté. Merci à Patrick GRIGNON pour son excellente organisation.

- Pour les acomptes sur licences et sur les mutations, nous avons préparé une lettre aux comités en leur demandant de nous verser un acompte de 70 % sur les licences 2018 et 50 % sur les mutations 2018. Nous leur indiquerons le montant de l'acompte à nous régler avant le 31 mars 2019. Accord unanime du Comité Directeur.

- Pour la subvention 2019 du Ministère dans le cadre de la convention d'objectifs, nous avons obtenu un montant supérieur de 20 000 € dans le cadre « haut niveau – haute performance ».

- Partenariat Crédit Mutuel : Nous avons reçu la proposition orale de partenariat d'un montant de 15 000.00 € annuel. Nous aurons à définir les conditions de l'accord de partenariat que je vous présenterai au prochain comité directeur d'Avril. Courant décembre, 2 comptes ont été ouverts à l'agence de Marseille en prévision de l'accord de partenariat.

- Pour donner suite à des demandes d'indemnisation des frais téléphoniques des membres du Comité Directeur et du personnel, la Présidente de la Commission des finances, le trésorier et la comptable avec l'accord du Président, ont recensé les facturations téléphoniques de la FFPJP et vous proposent une solution équitable et valable pour l'ensemble des membres avec un forfait téléphonique de 15 € mensuel qui sera versé annuellement en novembre aux membres du Comité Directeur (hormis les 3 fonctions suivantes, Président, Trésorier et Secrétaire qui conservent leur forfait de 20 € mensuel). Pour le personnel, en accord avec Michel ROBERT et Xavier GRANDE, une demande de devis sera adressée aux fournisseurs sur une flotte de téléphones mobiles dédiés aux membres du personnel. Accord à l'unanimité du Comité Directeur.

- Pour donner suite à la demande d'augmentation du forfait journalier des animateurs sur nos manifestations nationales de 300 € à 350 €, le Comité Directeur décide de ne pas donner suite à cette demande en argumentant sur le fait que les animateurs bénéficient en plus de leur forfait journée des frais de déplacement à 0.40 €/km et de la prise en charge sur de l'hébergement et de la restauration.

- Demande de subvention pour la Finale « Educnaute » 2019 à BORGIO en Corse : le Comité directeur demande de justifier sa demande par un budget détaillé recettes et dépenses. Une décision sera prise au prochain comité directeur d'avril à Ajaccio.

- Le devis demandé à CASA Productions (JM STABLER) pour la réalisation d'un Clip Promotionnel de la FFPJP nous est parvenu et devons en préciser les contenus qui serviront à finaliser le devis en question.

V. SUJETS d'ACTUALITE :

- SAOS

Il est rappelé que la SAOS PROMO-PETANQUE est la structure commerciale de la fédération. C'est donc elle qui gère ce domaine et cela sera précisé sur notre site Internet.

Il a été décidé de créer un « Club des Partenaires » dont les contours et le montage du projet seront effectués conjointement par la SAOS et la Commission Communication sur les partenariats.

- FIPJP

La Confédération Asiatique vient de suspendre la Malaisie.

Nous avons reçu un mail ce jour de Claude AZEMA concernant les « activités illicites » internationales de Jean-Luc ROSTICI et aurons à étudier le sujet avec la FIPJP.

- OLYMPISME

La BOCCIA est admise aux Jeux Paralympiques de PARIS 2024.

- ORGANISATIONS du Secteur Privé

Décision : Conformément au Code du Sport, tous les organisateurs privés qui souhaitent organiser une compétition ou manifestation sportive ouverte aux licenciés de la F.F.P.J.P. doivent préalablement obtenir l'autorisation de la fédération.

Le Comité Directeur a décidé de modifier les conditions d'octroi de cette autorisation en réformant le cahier des charges annexé à la convention signée avec l'organisateur privé.

PETANK EVENTS

Nous avons reçu dans le cadre de ce qui précède Patrick MESSONNIER et Franck GRIMALDI de la société PETANKEVENTS au siège pour expliquer la démarche. Il a été convenu que le concours de tir annoncé sur les réseaux sociaux n'est pas faisable en l'état et qu'il pourrait être programmé l'an prochain après candidature d'organisation à l'identique de nos nationaux à déposer avant le 15 Septembre.

PPF

Un courrier sera adressé à PPF pour les avertir qu'un rendez-vous devra être pris afin d'envisager le renouvellement de la convention suivant les nouvelles modalités fixées par le Comité Directeur

QUARTERBACK

Une entrevue au siège le Mercredi 6 Février avec Antoine BORGEY dont l'associé est Bruno BALAIRE – Julien CLERC – Maryan BARTHELEMY.

- QB nous réaffirme l'entrée au capital de GDP VENDOME dans NABUQUARTERBACK et que l'entité pour la pétanque reste QUARTERBACK. Le rachat de BOULISTENAUTE par GDP n'est pas d'actualité et n'est qu'une rumeur.
- Dans le domaine de prestations de services et d'apports de partenariats, une convention devra être établie avec la FFPJP si QB souhaite se positionner en qualité « d'apporteur d'affaires ».

- QB rejoint totalement la FFPJP dans sa volonté de donner agrément aux organisateurs du secteur privé contre un droit de concession d'organisations.
- Nous portons à connaissance de QB et autres que nos féminines n'apprécient pas les démonstrations de « pompom » girls et autres girls légèrement vêtues portant les affiches de scores

Décisions

- *La FFPJP reprendra au relevé de décision du présent Comité Directeur l'interdiction d'utiliser l'appellation « Masters de Pétanque » par nos organisateurs propres ou autres (voir communiqué) en y ajoutant le risque de poursuites judiciaires encouru par les contrevenants.*
- **Reconduction des Contrats QB**
 - ⊖ **Droits d'organisation et Renouvellement des Masters / TDV 2020 – 2022** : un accord de principe est donné pour la reconduction des contrats des Masters et du TDV de 2020 à 2022 sous réserve de la signature de la convention et du respect du nouveau cahier des charges contenant des critères et montants relatifs des droits d'organisation qui seront exposés à QB au siège de la FFPJP dans le délai imparti.
- **Joueurs Malgaches** présents dans le classement « Qualif' Masters »
Les joueurs malgaches disposant d'une licence française nouvelle ou renouvelée en règle, et ceux disposant d'une licence de leur fédération FMP peuvent participer aux concours départementaux, régionaux, nationaux et aux Masters de Pétanque. Les détenteurs d'une licence française en règle peuvent participer aux qualificatifs CDF comme déjà indiqué au dernier communiqué FFPJP à raison de 1 joueur par équipe sauf pour le Tête à Tête.
- **Masters Jeunes** accord est donné pour que les étapes des Masters Jeunes soient limitées à 64 équipes et avec reconduction des subventions Fédérales et SAOS. Pour la participation des non licenciés les CD concernés établiront les PASS Contact en fonction des listes fournies par QB qui prendra à sa charge les 2 euros.
- **Délégations Masters**
 - NEVERS (58) : jeudi 6 juin 2019 (veille Masters Jeunes) – Laurent ROUGIER
 - CHATEAURENARD (13) : jeudi 20 juin 2019 – Francis GARRIGUE
 - ROMANS SUR ISERE (26) : jeudi 18 juillet 2019 - Laurent ROUGIER
 - CLERMONT-FERRAND (63) : jeudi 25 juillet 2019 – Jean-Pierre IANNARELLI
 - CLUSES (74) : jeudi 1er août 2019 – Véronique BAJOLLET
 - MONTLUÇON (03) : jeudi 8 août 2019 – Bernadette TROUBAT
 - Début des quarts de finale, le jeudi à 9h00.
 - Finale : 3 septembre 2019 à MARSEILLE (13) – Anniversaire des 20 ans des MASTERS – Michel POGGI – Corine VEROLA – Bernadette TROUBAT – Jean-Marie MARAUX – Francis GARRIGUE – Loïc FUENTES – Gérard CHEVALIER
- **TDV - VALENCE d'AGEN (82) – 7 au 10 Novembre – Laurent ROUGIER** (pas garanti car nous risquons d'avancer le Comité Directeur sur cette date pour cause du changement de date des CDM au CAMBODGE)
- **Trophée L'Equipe : BEAUVAIS (60) - 8 au 13 Octobre – Joseph CANTARELLI**

- DIVERS

Nous avons reçu les organisateurs MM. ISNARD Rémy Président et SERRES Pascal de La Petite Boule Laragnaise (Hautes Alpes) en présence de Lucette COSTE (PACA). Le sujet portant sur l'utilisation de leur logiciel BOOLEO développé par la Société Piment Rouge depuis 1981 pour gérer les 13 concours dans la semaine Pétanque et Jeu Provençal.

Décision : LARAGNE utilisera le logiciel Fédéral Gestion Concours pour les Nationaux / Internationaux dès cette année dans la semaine du Lundi 16 au Dimanche 22 Septembre. La FFPJP refuse la proposition du représentant Pascal SERRES de la société Piment Rouge de coopérer, contre rémunération, au développement de notre logiciel Gestion Concours.

Une entrevue avec Pierre GUILLE – Jean-Marc BEHAR Président de La Marseillaise au siège du journal le Jeudi 7 Février : il a été discuté de l'extension « externalisation » du label « Mondial La Marseillaise » qu'entendent donner les organisateurs tant en France qu'à l'étranger en collaboration avec la FFPJP et FIPJP.

- INTERNATIONAL

1) Madagascar :

La discussion a porté sur les différents mails et informations / documents nous parvenant et transmis à l'ensemble du Comité Directeur. La FFPJP reste sur sa position officiellement affichée par règlementation de la participation des joueurs Malgaches détenteurs d'une licence française aux Championnats de France et leurs qualificatifs ainsi que ceux ayant une licence de leur fédération. La FFPJP n'en changera pas jusqu'à nouvelles directives à venir de la FIPJP concernant la gouvernance de la FMP et a bien compris que toute autre association Malgache et / ou clubs de Madagascar (laissés dans l'ignorance de pratiques frauduleuses de la part de leur fédération) ne sont pas tenues pour responsables par notre fédération. La FFPJP insiste pour rappeler ici qu'elle ne prend ces dispositions qu'à cause des pratiques de la FMP devenues quasiment incontrôlables et qu'il ne s'agit en aucun cas de discrimination envers les joueurs Malgaches dont la plupart d'entre eux en sont « victimes ».

Dès retour à un fonctionnement normal de la FMP la FFPJP est prête à favoriser la pratique de la pétanque dans la Grande Ile par l'organisation d'une collecte de boules en sa faveur.

Ile de la REUNION : les documents exigés concernant les joueurs Malgaches arrivent au siège comme demandé et nous procédons aux vérifications nécessaires.

MAYOTTE : mission est donnée à Patrick GRIGNON membre de notre délégation fédérale du 10 au 18/02/2019 pour représenter la FFPJP et affirmer nos positions à respecter en matière d'établissement des licences aux joueurs Malgaches.

2) Monaco

Une entrevue en Comité Directeur du Vendredi 8 Février avec Didier FULCONIS et Stéphane PINTUS de la Fédération Monégasque de Pétanque (FMP) au sujet de l'établissement d'une convention FMP / FFPJP.

Objectifs de la FMP : développement des effectifs surtout promotion et entreprises et surtout pas enrôler / recruter des sélectionnés et sélectionnables de toutes nos catégories. La FMP se concentre essentiellement sur le sport loisir.

Particularité de Monaco : il s'agit d'un seul club directement affilié à la CEP et la FIPJP qui de ce fait s'est vue accordée l'exemption à la clause de nationalité pour la participation aux championnats Européens et Mondiaux.

Dossier récent : Magali CAMBOULAS (Championne de France des Clubs Féminins avec PALAVAS) a adressé un courrier postal au Gouvernement Princier – retransmis à la FMP - qui comprend 2 erreurs (FIPJP au lieu de FFPJP) et y a introduit la notion d'interdiction de transferts de joueurs étrangers ce qui est totalement faux. La demande mutation signée du Président du club de PALAVAS est en possession du CD34.

Décisions par vote majoritaire du Comité Directeur :

Sur le cas de la joueuse Magali CAMBOULAS : autorisation lui est donnée de muter à Monaco à condition d'accord et de signature du Comité 34 qui est l'instance délégataire de la FFPJP en la matière. Ceci pour la simple raison de nos textes en vigueur.

Il est convenu de signer une convention entre la FFPJP et la Fédération Monégasque précisant la réciprocité d'application de la classification des joueurs monégasques qui est faite à l'identique des joueurs français. La FMP doit saisir les résultats de ses concours dans GESLICO. Les règles de mutations restent et s'appliquent. La convention comprendra que l'accord de mutation portant à discussion et/ou litige soit donné dans les deux sens après consultation entre toutes les parties concernées dans l'intérêt des joueuses / joueurs.

Ces précisions seront apportées à la convention avant signature imminente qui sera transmise pour information au CDO6 principalement concerné par cette décision.

La FFPJP fera une proposition au prochain Congrès de la CEP d'Avril 2019 pour étude de la faisabilité d'une licence informatisée applicable à toutes les nations membres dans le but de faciliter les transferts et mesures disciplinaires entre pays de la CEP.

3) Confédération Européenne des Sports de Boules (CESB)

La réunion de la CESB s'est tenue Samedi 26/01/2019 à BELVAUX (Lux) en présence de Joseph CANTARELLI membre de la CESB.

Bruno CASARINI (Président de la Confédération Européenne de la RAFFA) prend en rotation la Présidence de la CESB, après Mike PEGG, pour 2 ans suivant les statuts.

La création d'une compétition commune aux 3 sports de boules est entérinée (voir calendrier international ci-après).

- **CNOSF & MINISTERE**

Télévisions : faute d'avoir trouvé un accord avec France Télévisions pour récupérer un canal de la TNT, le CNOSF créera à compter du 1er janvier 2021 sa propre chaîne de TV ouverte à toutes les fédérations (cela vient en plus d'Olympic Channel qui dépend du CIO)

Proposition de Grand Débat National : Un message du CNOSF envoyé le 24 janvier dernier qui invitait les fédérations qui le souhaitent, à organiser sur les territoires une ou plusieurs réunions physiques afin que les acteurs territoriaux du mouvement sportif contribuent de la même manière que les autres acteurs associatifs au grand débat national.

Décision : refus unanime du Comité Directeur considérant qu'il sera impossible d'éviter que les débats ne débordent sur les questions politiques que nous refusons d'avoir dans le sport en général. Notre approche et nos actions en faveur d'une pétanque citoyenne sont l'objectif central de notre Projet Fédéral.

Projet de loi des députés Aude Amadou et Pierre-Alain Raphan

Aude Amadou, ancienne handballeuse de Toulon et Nice, et Pierre-Alain Raphan, arbitre international de taekwondo et ex-directeur de la ligue de l'Essonne, peaufinent leur proposition de loi destinée à « garantir la transparence et la démocratie » dans le sport. Après plusieurs rendez-vous au ministère des Sports, et malgré les réserves de la ministre Roxana Maracineanu qui craint une confusion avec la mise en place de l'Agence nationale du sport, ils déposent ce vendredi leur texte à l'Assemblée nationale.

La proposition comporte entre autre : l'élection des présidents de fédération par les clubs pour faciliter le vote d'un grand nombre d'électeurs, les statuts des fédérations prévoient le recours aux plateformes de vote numérique, limiter le nombre de mandats (serpent de mer de la gouvernance des fédérations), faire figurer dans les statuts le mode de calcul du financement des organismes régionaux et départementaux des fédérations agréées, inciter les fédérations à rendre public le mode de calcul de ce qu'elles reversent aux clubs et/ligues et districts etc..

Position du CNOSF sur la proposition de loi des députés Aude Amadou et Pierre-Alain Raphan - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français, réuni le 7 février 2019, a pris connaissance du dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale, le 23 janvier dernier, par les députés Aude Amadou et Pierre-Alain Raphan, d'une proposition de loi visant à améliorer le partage d'informations et de moyens au sein des organes déconcentrés des fédérations sportives.

Le Conseil d'administration du CNOSF a souhaité rappeler son attachement au modèle fédéral et à l'indépendance d'organisation des fédérations. A un moment où l'organisation globale du sport français est en phase de co-construction entre tous ses acteurs et où chacun d'entre eux s'accorde sur la volonté de responsabiliser davantage le mouvement sportif, notamment les fédérations, il apparaît particulièrement surprenant que soient proposées, dans le même temps, des évolutions législatives contraignantes en opposition avec la notion même de liberté associative.

Les membres du Conseil d'administration du CNOSF indiquent avec force leur volonté d'être pleinement responsabilisés dans leur engagement, ce qui passe nécessairement par une liberté fédérale garantie. Le mouvement sportif souhaite rappeler la confiance exprimée dans les échanges et la concertation engagée depuis plusieurs mois ainsi que sa volonté que toute évolution de son organisation se fasse en harmonie mutuelle de la même manière et dans la sérénité indispensable à la réussite de l'échéance de 2024.

Faire confiance aux fédérations passe aussi par leur laisser le soin de définir les statuts qui leur conviennent le mieux sur les plans national et international, dans un esprit de confiance et de responsabilité partagés. Il en va de la diversité et de l'unité du mouvement sportif.

Décision : Le Comité Directeur partage à l'unanimité la position du CNOSF.

Questionnaire CNOSF « Etat des lieux des fédérations » rempli en ligne avec OLBIA. - Résumé et conclusions des réflexions / actions éventuelles que nous pourrions être amenés à conduire.

- Analyse de la situation de l'état des licenciés (expliquer la progression)
- Expérimentation ATP (chez nous licence temporaire) quelle suite donner ? A développer ou autre forme de licence telle que loisir / compétition, entreprise, famille, santé etc...
- Connaissance des clubs non affiliés à la FFPJP ? A recenser et mener une stratégie de prospection auprès d'eux jusqu'à établir une stratégie de développement de la pratique au regard de cette observation du développement territorial et des constats effectués.
- Le nombre de ces clubs affiliés à d'autres fédérations (UFOLEP, FSGT etc...)
- La manière dont les acteurs marchands impactent notre activité est considérée par nous majoritairement négative d'où notre action de rapprochement avec les acteurs privés marchands en vue de négocier des partenariats/trouver des synergies. Action déjà entamée. Déploiement d'un plan de communication valorisant les atouts de la pratique en club associatif versus en structure privée marchande : action Commission Communication sur les Partenariats.
- Accompagnement de nos clubs dans leurs démarches de coopération avec des collectivités territoriales : en cours d'élaboration dans l'application du Projet Fédéral. En les soutenant dans leurs démarches vis à vis des acteurs locaux (participation à des réunions, groupes de travail) et leur fournissant une aide méthodologique (mise à disposition de données telles que cartographie des clubs/licenciés, proposition de guides méthodologiques) : action en cours (Loïc FUENTES). En incitant au développement de coopérations locales entre clubs de votre fédération : par l'intermédiaire de nos comités régionaux / départementaux.
- En impulsant nationalement et incitant localement au décloisonnement et aux partenariats avec d'autres secteurs (éducation, santé, social, entreprise) : par les actions de nos commissions spécifiques instaurées à cet effet (voir organigramme fédéral)
- Réunion du Jeudi 24/01/2019 - Atouts du système fédéral - Groupe de travail avec environ 25 personnes et piloté par Robert AZAIS président de la FF de randonnée & Betty CHARLIER président de la FF du sport pour tous.

Résumé et conclusions :

- Nos fédérations doivent s'adapter à l'évolution de la société, le sport et sa pratique sont devenus un produit de "consommation" et nos "offres" parfois trop rigides ne sont plus adaptées ;
- La compétition n'est pas forcément un atout pour faire adhérer. Au niveau national la compétition ne représente que 11 % des activités des fédérations. (Il sera d'ailleurs demandé au ministère que le critère résultat /compétition ne soit plus le seul pour l'attribution des subventions, d'autres critères doivent intervenir comme le sport santé, le rôle social, handicap, le développement des valeurs éducative et sportive etc....) ;
Constat / décision : c'est ce que nous faisons et notre fédération connaît avec une participation de 33% trois fois supérieure à la moyenne de 11%.
- Le débat a porté aussi sur la licence, pourquoi prendre une licence, quels avantages ?
Constat / décision : action à conduire impérativement en considérant que la licence corresponde à une offre de service (formation, qualité de l'accueil, vie du club) qui soit supérieure à une association qui ne serait pas fédérée. Nous devons priorité à la communication sur ce que nous proposons et ce que nous faisons.

- D'un point de vue institutionnel, il sera demandé aux différentes associations de maires de privilégier les subventions aux associations sportives fédérées aux autres même si c'est politiquement difficile.
- Mardi 30/01/2019 : réunion des Fédérations Non Olympiques (FNO) – Joseph CANTARELLI a dû s'excuser pour cause de tempête de neige perturbant le Traffic SNCF comme annoncé par elle-même.
- Jeudi 31/01/2019 : FNO Jean-Yves PERONNET et Laurent VAISSIERE - Le but de cette réunion était la mise en place effective de l'agence nationale du sport via un GIP (groupement d'intérêt public) - Les statuts sont en cours d'élaboration et devrait être connus pour le 4 février. Ils seront transmis à toutes les fédérations pour recueillir les observations ou remarques avec un retour très rapide. Le 13 février le CNOSF transmettra ses observations au préfégurateur. L'agence devrait être mis en place fin mars début avril mais avec une inscription dans la loi que fin novembre.

Résumé et conclusions

- 2 options : 1°) on attend encore un an et pour 2019, les dossiers 2018 présentés au CNDS seraient reconduits à l'identique soit 2°) on met en place l'agence et la nouvelle gouvernance dès cette année mais nous aurons les crédits bien plus tard
- Les différentes subventions perçues via le CNDS par suite du dépôt de dossiers par les clubs, comités ou régions représentent entre 450 000 et 500 000 € (moyenne annuelle) entre 2012 et 2015. Si l'option 2 est retenue, dès cette année ce sont les fédérations qui vont percevoir la totalité de cette somme voire plus (100 millions de crédits). Après à nous fédération à répartir cet argent.
- Il faut voir ça comme une DGF (dotation globale de fonctionnement). La peur des fédérations est que c'est une responsabilité supplémentaire très importante et aussi beaucoup de travail en se posant les questions suivantes :
 - Comment répartir cet argent, est ce que l'on donne une dotation aux régions, puis elles-mêmes aux comités et enfin aux clubs ?
 - Ou alors est ce que l'on traite tous les dossiers ?
 - Comment contrôler leur utilisation ?
 - Bien évidemment il faut que cette dotation et son utilisation rentre dans le cadre de notre projet fédéral.
- Notre principale difficulté c'est que nous aurons cette dotation très tardivement dans l'année, le temps que les crédits du CNDS basculent sur l'Agence et que l'on définisse la cote part pour chaque fédération.
- Il a été noté que les directions régionales et départementales font le forcing pour que le fonctionnement de 2018 soit reconduit (option 1) car évidemment, la perte du traitement des dossiers va fatalement entraîner une réduction des effectifs.
- Cela nous ouvre des perspectives intéressantes d'avoir cette DGF centralisé mais aussi du travail supplémentaire.
- Mardi 12 Février 2019 – Réunions des FNO 14 :00 - Rencontre avec les acteurs de la TV / Présentation des Offres TV 17 :00 – Représentant de la FFPJP : Xavier GRANDE

- Lancement des ateliers Cifre « Les sciences au service de la performance sportive » - CNOSEF / ANRT / INSEP (Association Nationale Recherche Technologie)

Nos participations à ces réunions programmées au CNOSEF :

- Lundi 1er avril 2019 (15h - 17h45) : « La performance du sportif de haut niveau » - DTN + DTNA
- Lundi 1er juillet 2019 (15h – 17h30) : « L’environnement social et psychologique du sportif » - DTN
- Lundi 4 novembre 2019 (15h – 17h30) : « Les équipements et les outils pour la performance » - DTNA

Une visite du centre de performance et de la recherche de Besançon sera organisée le **lundi 2 décembre 2019** (14h – 18h) ce qui est pour nous intéressant en vue de notre Centre National de la FFPJP.

Ministère :

INSTRUCTION N° DS/DSB2/2018/283 : protection des pratiquants au sein des établissements d’activités physiques ou sportives. Note transmise le 24/01/2019 aux membres du Comité Directeur.

LOI dite « Sapin II » – Recommandations AFA (Agence Française Anticorruption) 2017

Ces deux dispositions seront étudiées par la FFPJP

Lundi 29/01/2019 – Convention Pluriannuelle d’Objectifs (CPO) et Haute Performance (HP) : ont participé aux deux réunions Joseph CANTARELLI – Jean-Yves PERONNET – Patrice RODRIGUEZ. Le montant de la subvention CPO va nous être confirmé et celui de la HP figure au CR Financier.

Mardi 05/02/2019 : Conférence « Sport Féminin Toujours » où Anna MAILLARD représentait la FFPJP

02/04/2019 : Réunion de travail au Ministère des Sport dont l’objectif est de travailler sur la simplification de la réglementation de la profession d’éducateur sportif : assistent notre DTN et William ROUX.

VI. CALENDRIER

1) International

Calendrier 2019

- CDM H et F TT-D-DM – ALMERIA (E) – 01 au 07 Mai
- CE ESPOIRS Triplette H et F - Saint Pierre lès Elbeuf - 03 - 06 Octobre
- Coupe d’Europe – Tour Qualification – 25 au 28 Juillet
- CE VETERAN – ALBENA (Bulgarie) – 15 au 18 Septembre
- CE Triplette H – ALBENA (Bulgarie) – 19 au 22 Septembre
- EUROCUP Saint Yrieix sur Charente - 29 Novembre - 01 Décembre
- CDM TF + JEUNES – CAMBODGE – 17 au 24 Novembre – (Jeunes d’abord)

Calendrier 2020

- CDM TH – PRILLY (LAUSANNE) / SUISSE – 16 au 19 Juillet
- CE TT H et F – LITUANIE – 23 au 26 Juillet
- Tournoi International Sports de Boules 2024 – 10 au 13 Septembre (Italie)
- CE ESPOIRS / JEUNES H et F - Saint Pierre lès Elbeuf – Prévu du 1 au 4 Octobre (à confirmer)
- EURO CUP - Saint Yrieix sur Charente - 26 - 29 Novembre

Calendrier 2021

- CE TH – ALBERTVILLE (73) 1 au 3 Octobre (candidature à confirmer)
- CDM H et F TT-D-DM Nouvelle Calédonie – 16 au 24 Octobre
- CDM en France 2022 - Point sur les candidatures
 - CLERMONT FERRAND – (Patrice BOUCHE)
 - GRENOBLE (organisateur privé Guy CHANAL)
 - AIX en PROVENCE à l'ARENA (capacité 6 000 places) qui offre les avantages suivants : personnel de la salle, billetterie, gardiennage, service sécurité et retour de % sur leur buffet / buvette. L'organisation se ferait avec un Comité de Pilotage : FFPJP – CR – CD et un groupe de bénévoles.

Décision : la FFPJP se positionne comme organisateur pour le CDM 2022. La décision finale d'attribution du site interviendra par le retour de candidature officielle et des documents à la FIPJP.

2) FFPJP

Calendrier des réunions FFPJP 2020

- Congrès du TOUQUET (62) : 10-12/01/2020
- CD/CN : 21-23/02/2020
- CD : 17-19/04/2020
- CD : 05-07/06/2020
- CD/CN : 18-20/09/2020
- CD : 13-15/11/2020
- Congrès Electif EVIAN (74) : 18-20/12/2020

Congrès 2021 : Pas de Congrès

Congrès 2022 : dernière candidature reçue UZES (30) à qui nous avons transmis le Cahier des Charges. Les autres candidats potentiels à notre connaissance étaient : BRIVE, LE MANS, LORIENT, le CD16 et le CD79. Merci à ces derniers de nous confirmer.

VII. RAPPORT DES COMMISSIONS :

A. Arbitrage

Le président de la CNA, remercie le conseil régional pour son aide lors de notre réunion de travail.

Les questions suivantes ont été posées au comité directeur pour vote.

Q 1 : Le candidat ayant suivi la formation tronc commun après 2019 et s'étant présenté à l'examen de ce même tronc commun, se verra attribuer en cas de réussite de l'examen théorique une double qualification : initiateur et arbitre départemental ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q 2 : Le titulaire d'un BF1 et d'un diplôme d'arbitre départemental doit faire la preuve de 2 ans d'arbitrage pratique pour se présenter à l'examen d'arbitre régional. Il garde son examen théorique durant deux ans ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q 3 : Pour le joueur étranger désireux de passer l'examen d'arbitre, il devra obligatoirement résider à l'année en France ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q 4 : Chaque candidat arbitre quel que soit l'examen souhaité, devra présenter un extrait de casier judiciaire vierge de moins de trois mois à la date de l'examen ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q 5 : La rédaction d'un rapport d'incident effectué par un arbitre devra être rédigé dans les 30 jours maximum qui suivent les faits, cette mesure n'altère en rien le délai de 60 jours pour l'engagement des poursuites ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q 6 : Un candidat qui réussit son examen d'arbitre national, son comité régional recevra une prime de 100 euros ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q 7 : Supprimer dans le code de discipline la mention arbitre stagiaire, ce qui entraîne que tout arbitre départemental qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire sera jugé en première instance par la commission régionale de discipline ?

R : réponse du comité directeur. Oui

Q 8 : Le candidat à l'examen départemental doit être présenté par le président de club ?

Le candidat à l'examen régional doit être présenté par le président de comité ?

Le candidat à l'examen National doit être présenté par le président de région ?

R : réponse du comité directeur. Oui

Q 9 : La formation continue obligatoire doit être faite tous les ans ?

Pour l'arbitre départemental c'est de la compétence du comité départemental ?

Pour l'arbitre régional c'est de la compétence du comité régional ?

Pour les arbitres nationaux :

- Les années impaires, regroupement au niveau national des arbitres nationaux-européen et internationaux. Les frais d'hôtellerie et de restauration seront à la charge de la FFPJP. Cette mesure entrera en vigueur le 14 et 15 décembre 2019. La désignation des arbitres pour participer à cette réunion est uniquement de la compétence du président de région. Les arbitres du pôle national d'arbitrage ne sont pas concernés par cette mesure, ils sont gérés par la CNA.

- Les années paires, réunion des arbitres du pôle national d'arbitre ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q 10 : Suite au vote du congrès.

Objectif 2020 : 50 % d'arbitres supplémentaires (1 par club de plus de 50 licenciés, cela concerne 2190 clubs sur 5906 puis 1 arbitre supplémentaire au club supérieur à 150 licenciés cela concerne 178 clubs.)

Objectif 2021 : 1 arbitre pour les clubs qui sont soit en CDC, CRC et CNC quel que soit le nombre de licenciés.

Objectif 2024 : 1 arbitre par Club.

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q11 : pour les clubs qui ne respecteraient pas ces quotas, le conseil régional propose des sanctions.

R : le comité fédéral souhaite prendre le temps de la réflexion et légifère pour cette réponse. La CNA fera des propositions à l'occasion du prochain comité directeur.

Q12 : la CNA propose de revaloriser le montant des frais kilométriques qui n'a pas été revalorisé depuis 2002 soit 17 ans. Il est proposé de passer à 40 centimes du kilomètre au lieu de 30 centimes actuellement.

R : réponse du comité directeur. Sur le principe c'est oui mais avant que cela soit validé, une étude de coût est nécessaire. Si cette mesure est adoptée, elle sera applicable le 01.01.2020.

Q13 : les arbitres doivent respecter la tenue officielle définie par la CNA et validée par le comité directeur. Les arbitres devront porter des pantalons ou des pantacourts noirs. La tenue du haut doit être celle indiquée par la fédération après avis de la CNA ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q14 : Le défraiement des arbitres ne se ferait plus par grade mais par catégorie de concours ?

Cela permet à tous les arbitres officiant de se sentir considérés de la même façon.

R : réponse du comité directeur. Oui. Cette mesure n'entrera en vigueur qu'à compter du 01 janvier 2020. Une nouvelle grille sera rédigée et présentée au comité directeur de septembre.

Q15 : la prochaine réunion de la CNA se fera le 25 et 26 septembre 2019 à Marseille afin d'être plus cohérent en vue de l'application de nouvelles mesures sur l'année suivante. Il va être mis en place un système de Visio-conférence. Cet outil permettra de se réunir plus souvent en supprimant les frais.

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q16 : le centre de formation travaille sur la création d'un livre destiné aux arbitres qui recueillerait toutes les informations utiles pour ces derniers. Cette commission travaille sur la création de modules (pétanque et jeu provençal). Un projet sera transmis à la présidente du conseil régional qui diffusera cet opuscule et en recueillera les remarques. L'objectif étant que conformément à l'engagement pris par le président de la CNA cela soit mis en place pour janvier 2020 ?

R : réponse du comité directeur. Oui.

Q17 : la CNA propose que le comité directeur valide l'admissibilité des candidats ?

Pour l'examen d'arbitre national :

M.DODART Dimitri CD 35

M.CLEMENT Eric CD 41

Pour l'examen d'arbitre du pôle national d'arbitrage :

M.DELAUNE Frédéric CD 74

M.LARREUR Yvon CD 29

M.RIVES Daniel Comité 11

R : réponse du comité directeur. Oui.

B. Personnels et Cadres Techniques

Des ex- « vacataires » 18 sont concernés par la professionnalisation

- 7 sont en passe d'être finalisés en Contrat à Durée Indéterminée Intermittent (CDII)
- 8 seront en statuts « bénévoles » dans l'attente du projet d'une loi visant la professionnalisation des cadres techniques
- 3 sont en attente des discussions avec les concernés

Décision : en cas de non-acceptation et/ou de non-correspondance du CDII avec un autre emploi exercé par l'un des cadres nous procéderons, si besoin est, à appel à candidatures pour des CDI.

Nous allons effectuer la désignation d'un Délégué du Personnel devenue désormais obligatoire dans le cadre du Comité Social et Economique (CSE).

Le poste de CTN en charge du développement en remplacement de Loïc FUENTES a fait l'objet d'un appel à candidature. 21 candidats ont postulé. 5 ont été reçus en entretien et nous en avons retenu un correspondant au profil recherché. Il sera embauché à partir du 1^{er} mars avec une période d'essai 2 mois.

C. Calendrier Fédéral

Le calendrier Fédéral pour l'année 2020 et 2021, à ce stade demeure un document de travail car nous devons y intégrer les compétitions juniors (TT, Doublettes, Tir de Précision) ainsi que le Tir de Précision senior M et F puisque nous devons attendre les retours des Présidents de Régions et arrêter les dates au niveau national, régional ou départemental.

Les calendriers 2020 et 2021 tiennent compte des propositions pour les championnats jeunes Triplettes à savoir que nous avons positionné les samedis et dimanches afin de laisser le choix aux régions et départements d'opter soit pour un jour de compétition (samedi ou dimanche) ou 2 (samedi et dimanche) en fonction de la formule choisie.

Par ailleurs, en juillet 2 championnats de France ont été intervertis (1^{er} et dernier WE).

D. Championnats de France

Date	Championnat et Lieu	Délégués (R= Remplaçant)	Animation
21-23 juin	Triplettes Messieurs à Fréjus (83)	Jury : Laurent ROUGIER - Véronique BAJOLLET – Michel POGGI (R = Gérard CHEVALIER) – WEBTV (FG)	Laurent CAUSSE
28-30 juin	Doublettes Mixtes à Limoges (87)	Jury : Fabienne VIGUIE – Mireille NOEL - (R = Gérard CHEVALIER)	Laurent CAUSSE
5-7 juillet	Doublettes Dames et Individuels Messieurs à Rumilly (74)	Jury : Corine VEROLA - Laurent ROUGIER - Véronique BAJOLLET (R= Francis GARRIGUE et WEBTV)	Laurent CAUSSE
9-11 juillet	Triplettes Vétérans Charnay-lès-Mâcon (71)	Laurent ROUGIER – Michel LE BOT (WEBTV Alain BIDEAU)	Jean-Luc ROBERT
12-14 juillet	Triplettes Promotion à Charnay-lès-Mâcon (71)	Jury : Michel LE BOT – Laurent ROUGIER (R= Mireille NOEL)	Jean-Luc ROBERT
19-21 juillet	Triplettes Dames à Saverdun (09)	Jury : Loïc FUENTES – Mireille NOEL (R= Laurent ROUGIER)	Marc ALEXANDRE
25-28 juillet	Triplettes Jeu Provençal	Jury : Corine VEROLA - Loïc FUENTES (R= Laurent ROUGIER) WEBTV (Jean-Luc ROBERT)	Laurent CAUSSE
23-25 août	Triplettes Jeunes à Nevers (58)	Jury : Laurent ROUGIER – Mireille NOEL – Véronique BAJOLLET – Loïc FUENTES – Patrick GRIGNON	Marc ALEXANDRE
30-31 août-1er septembre	Individuels Dames et Doublettes Messieurs à Dijon (21)	Jury : Michel LE BOT – Michel ROBERT – Patrick GRIGNON (R= Laurent ROUGIER)	Laurent CAUSSE
5-8 septembre	Doublettes Jeu Provençal à Castelnaudary (11)	Jury : Bernadette TROUBAT – Patrick GRIGNON (R=Fabienne VIGUIE) – WEBTV (Jean-Luc ROBERT)	Laurent CAUSSE

- CNC - Animateurs

22 au 27 octobre Montluçon Jeunes + Vétérans : Marc ALEXANDRE

1 au 3 novembre Jeu Provençal Montauban : Laurent CAUSSE

22 au 24 novembre CNC Open+ CNC Féminin Saint Yrieix : Laurent CAUSSE

29 /11 au 1 er décembre Finale EURO CUP : Laurent CAUSSE - WEBTV Francis GARRIGUE + Jean-Luc ROBERT

- **Tir Précision Séniors 2020:** 64 H et 64 F couplé avec Junior 32 H Junior 16 F en simultané. Les couplages possibles sont sur le TV et Promotion qui offre l'avantage d'occuper le vendredi sinon de les placer en Boulodrome Couvert en période Septembre / Octobre.
- **Championnats Juniors :** D / TT / TIRP Juniors garçons et filles (cadets autorisés) pourraient être placés sur les CDF de JP le samedi vu la disponibilité des terrains libérés du vendredi avec le TT sur le TJP et le Doublette sur le DJP.

La catégorie Juniors devrait passer à 3 années de stage : 17 – 16 – 15 ans.

- Répartition des équipes aux CDF Séniors

Le TS à 256 serait distribué prioritairement aux Comités Régionaux (CR) à raison de 4 équipes et les soldes répartis aux CD

Pour les CDF à 128 ce serait 2 par CR.

- Règlements :

Publicité : la règle du maximum de 3 publicités sur un maillot s'applique aux seuls Championnats de France et non aux qualificatifs aux CDF, championnats et coupes d'équipes de clubs. Ceci pour permettre à nos clubs de trouver des aides partenariales.

E. Jeu Provençal

Composition de la Commission JP (voir organigramme) – Francis GARRIGUE en devient le Responsable.

La commission JP est divisée en 3 Groupes de Travail repris ci-après et se réunira comme suit les Jeudi : début à 9 :00 avec 2h de travail en GT suivi d'une synthèse de 1 h en fin de réunion plénière de la commission.

Communication / Promotion : JM ISOIRD – VONE – PORTES

Développement / Règlements / Animations / Compétitions : Michel COSTE – MEGER – VENTRE – BOUCHET - NOBLE – Christophe MARTELLO

Formation spécifique JP : Jean-Claude BOIRON – Patrick GRIGNON – Christian DAIROU – JM MARAUX – Michel POGGI

Les modifications du Règlement JP acceptées par Claude AZEMA sont à reporter sur le texte original et à envoyer à la FIPJP (action Georges VENTRE – Patrick GRIGNON)

Ajout au règlement : la largeur des terrains règlementaire est de 4 m et ne peut en aucun cas être inférieure à 3,5 m. Les 4 m sont obligatoires en carrés d'honneur et sur tous les terrains des qualificatifs aux CDF.

Actions à mener : formation spécifique « arbitres » et « arbitrage » envers les clubs et les joueurs

Prévention et réunions de joueurs et arbitres dans les CD

Introduire la notion de capitaine d'équipe

Les concours à 3 parties gagnées / indemnisées et autres formules sur la journée sont bien sûr permises au niveau départemental. Les concours départementaux étant placés sous la responsabilité des CD.

Actions dans les CD et Clubs : découverte, initiation et la pratique des jeunes y compris la féminisation, la mixité et l'intergénérationnel.

Former des cadres techniques spécialistes du Jeu Provençal est un besoin impératif qui passe par la formation de formateur : action et responsable Jean-Claude BOIRON.

Sujets abordés et questions soumise :

Les points de règlement concernant le tir et le point sont à respecter. Toute autre interprétation ne fait qu'aller contre la nature même du jeu provençal comme par exemple de poser le pied après la station debout. Le joueur peut se reprendre en recommençant dans le temps imparti.

Nous ne revenons pas sur la décision de la participation des juniors aux championnats de France jeu provençal tant que la catégorie d'âge n'est pas redéfinie (action en cours) et leurs championnats pétanque instaurés (actions en cours).

La formation pratique des jeunes au JP peut s'envisager en le faisant jouer avec des seniors, la mise en place d'une compétition inter générations en fin de saison (CD).

On ne revient pas sur la réglementation des tenues identiques dès la première partie. Application pure et simple.

L'idée de condenser en un seul règlement les concours nationaux, régionaux et départementaux est à creuser comme la question de pourquoi fixer la dotation des concours parallèles aux nationaux au minimum.

Pas de « wild-card » accordée au Super Challenge. La question des wild-card qui exonèrent les concernés à la participation à des qualificatifs s'apparente à des têtes de séries et doit être revue.

Faire disputer la première partie obligatoirement en 13 points dans les concours en ED ?
Décision : non on reste à 11 points.

Accès aux adresses des écoles de pétanque en vue de l'organisation du Trophée des AS Jeunes : BOIRON JC – VENTRE G voient la question avec Loïc FUENTES.

Faire un tableau des prix complet avec une progression logique ? Décision : non mais on peut revoir les barèmes proposés par Georges VENTRE avec Jacques GUIGUE

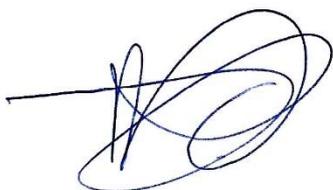
Ne plus payer la 2^{ème} partie au cumul ? Décision : à intégrer dans l'étude de la réorientation des nationaux avec les organisateurs lors d'une nouvelle réunion à organiser (action Francis GARRIGUE)

F. Discipline

- Affaire GOULET Jocelyne : le CD58 lui a finalement accordé la mutation qu'elle soit interne ou externe. Affaire close côté fédération.
- Formations : rappel que les formations disciplinaires dispensées dans les Régions sont facturées à 40€ / CD en plus des frais de transport

(Levée de la séance)

La Secrétaire Générale Adjointe de la F.F.P.J.P.
Corinne VEROLA



Le Président de la F.F.P.J.P.
Joseph CANTARELLI

